

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, situationroom@ausitroom-psd.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
206^{EME} REUNION
15 OCTOBRE 2009
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/BR.1(CCVI)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA 206^{ème} REUNION
DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 206^{ème} réunion tenue le 15 octobre 2009, a suivi des communications du Commissaire à la paix et à la sécurité et de l'Envoyé spécial du Président de la Commission en Guinée sur la situation en Guinée, à la lumière des derniers développements survenus dans ce pays et des résultats de la 8^{ème} session du Groupe international de contact sur la Guinée tenue à Abuja le 12 octobre 2009.

Le Conseil a fermement condamné les tueries, ainsi que les actes délibérés de violence contre des civils non armés et les viols commis sur des femmes par des unités armées placées sous l'autorité du CNDD lors d'une manifestation pacifique organisée le 28 septembre 2009. Le Conseil a exigé des autorités de fait en Guinée qu'elles prennent les mesures nécessaires pour prévenir la répétition ou de pareilles violences et la détérioration de la situation. Le Conseil a, en outre, soutenu l'appel pour la libération de toutes les personnes détenues et le respect de la liberté d'expression.

Le Conseil a fait siens le communiqué publié par la Commission le 29 septembre 2009 et celui de la 8^{ème} réunion du Groupe de contact, en particulier l'invitation faite au Secrétaire général des Nations unies, en liaison avec la CEDEAO et l'UA et avec le soutien du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme, de mettre en place une Commission internationale d'enquête pour faire la lumière sur les événements du 28 septembre 2009, afin que les responsables soient traduits en justice.

Le Conseil s'est réjoui de la tenue prochaine, le 17 octobre 2009, d'un Sommet extraordinaire de la CEDEAO, pour examiner la situation en Guinée et au Niger et attend avec intérêt les conclusions de cette réunion.

Le Conseil a réitéré sa décision du 17 septembre 2009 d'imposer des sanctions appropriées à l'encontre du Président du CNDD et d'autres individus, civils et militaires, si d'ici au 17 octobre 2009, les autorités de fait ne confirment pas formellement l'engagement du Président du CNDD que ni lui-même, ni les autres membres du CNDD, ni le Premier Ministre ne se présenteront à l'élection présidentielle et observeront la neutralité attendue de la junte dans la conduite du processus électoral. Le Conseil a demandé à la Commission, en liaison avec la CEDEAO et les partenaires de l'UA, de prendre les dispositions nécessaires en vue de la finalisation des mesures à prendre et de l'élaboration de la liste des individus devant être visés par les sanctions, et de lui en faire rapport.

Le Conseil a apporté son plein appui aux efforts que déploie le Président Blaise Compaoré du Burkina Faso dans sa mission de médiation, conformément au mandat qui lui a été donné à cet effet par le Président en exercice de la CEDEAO à la suite de la requête faite par le Président de la Commission dans le prolongement des conclusions de la 7^{ème} réunion du Groupe de contact tenue à New York, le 22 septembre 2009.

Le Conseil a convenu de se réunir à nouveau pour examiner la situation en Guinée et au Niger, à la lumière des conclusions du Sommet extraordinaire de la CEDEAO.

Addis Abéba, le 15 octobre 2009